ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Tout savoir sur la vaccination à l'école

POUR UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉRÉNITÉ ON SE FAIT VACCINER



ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Vaccination contre la Covid-19

La vaccination : intérêt individuel et intérêt collectif

- **Un intérêt individuel direct de la vaccination**

Pour les adolescents, souffrant de **comorbidités**, la vaccination **évite les formes graves de la maladie** COVID. Plus largement, elle **protège tous les jeunes** de certains effets causés par des formes de **COVID long,** entrainant la persistance des symptômes, **plusieurs semaines ou plusieurs mois après les premières manifestations.**

- **Un intérêt collectif de la vaccination**

Le conseil scientifique indique que le taux de couverture vaccinale des 12/17 ans aura un **impact sur le pic d'hospitalisation attendu à l'automne.**

- **Un intérêt individuel indirect de la vaccination**

Pour tous les jeunes la vaccination permet **d'éviter les risques psychologiques** induits par le contexte (isolement et manque de relations sociales).

En vue de cette nouvelle année scolaire, l'ARS (Agence Régionale de Santé) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les préfectures de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi que le rectorat de l'académie de Grenoble encouragent les jeunes de 12 à 17 ans à se faire vacciner dès maintenant.

Dans l'académie de Grenoble, au 1er septembre 2021, plus de 64% des **jeunes de 12 à17 ans ont déjà reçu une première dose de vaccin et 48% ont un schéma vaccinal complet.** Dans le département de la Savoie, ont compte déjà 73% de primo vacciné sur cette même population.

Ces chiffres encourageants, nous conduises à poursuivre nos efforts pour la vaccination des jeunes.

Afin de garantir une rentrée scolaire la plus normale possible et la reprise des activités extra-scolaires en toute sérénité, **la vaccination demeure le meilleur moyen de limiter la propagation du virus et d'éviter le développement des formes graves du coronavirus.**

Interview Aymeric Bogey - Directeur de l'agence régionale de Santé ARA - Contexte Covid

Vidéo disponible prochainement

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

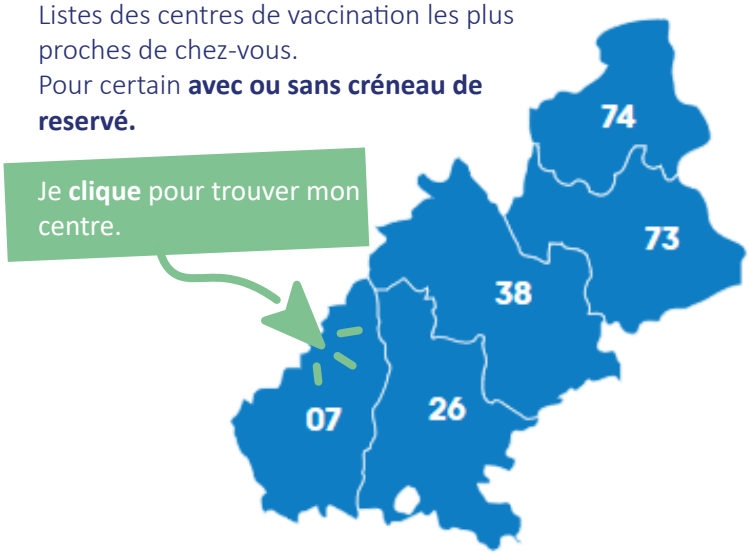


ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Où se faire vacciner ?

Listes des centres de vaccination les plus proches de chez-vous.
Pour certain **avec ou sans créneau de reservé.**

Je **clique** pour trouver mon centre.



1. **Au cours d'opérations de vaccinations ponctuelles** déployées sur l'ensemble du territoire, telles que celles organisées dans les **centres commerciaux, aux abords de lieux touristiques ou dans des villes ciblées**. [Ces opérations sont référencées sur le site internet de l'ARS].

2. Dans les **centres de vaccination,** chez son **médecin traitant (généraliste ou spécialiste),** en **pharmacie,** en **cabinet infirmier** ou **sage-femme**

Pour tous renseignements sur les modalités administratives vous pouvez appeler gratuitement au 0800 009 110.

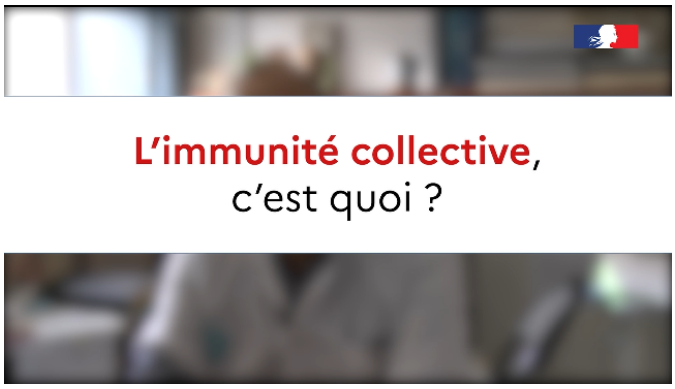
Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination permet la **réduction des risques liés à la contamination et au développement de formes graves de la maladie,** quel que soit l'âge de la personne vaccinée.

Si les jeunes sans comorbidités sont moins fréquemment touchés par les formes graves de la maladie, la vaccination limite les risques de développer des formes de COVID longs entrainant la persistance de symptômes plusieurs semaines ou plusieurs mois après les premières manifestations et qui n'épargne par les jeunes.

Par ailleurs **leur vaccination limite les risques de transmission du virus permettant ainsi d'atteindre rapidement l'immunité collective.**

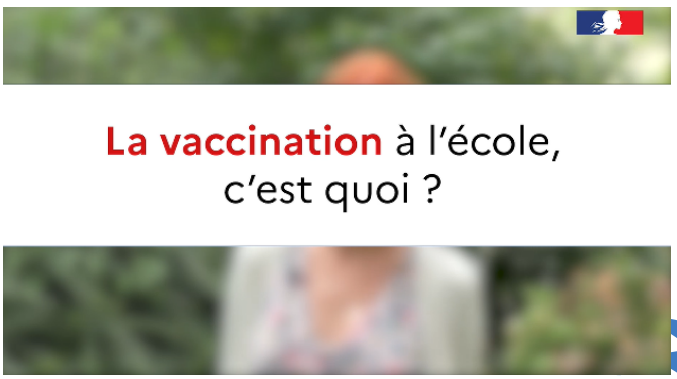
Interview Pr Epaulard - Infectiologue CHUGA - Immunité collective : mythe ou réalité.



La vaccination représente ainsi un outil majeur pour maintenir les écoles ouvertes, poursuivre les activités physiques et sportives, participer aux sorties scolaires et avoir accès aux lieux soumis au "passe sanitaire".

A partir du **30/09/21, le "passe sanitaire" sera obligatoire pour les jeunes de 12 à 18 ans** pour les concerts, les salles de jeux, les restaurants, les lieux culturels, les salles de sport....

Les tests seront payants à partir du 11 octobre.

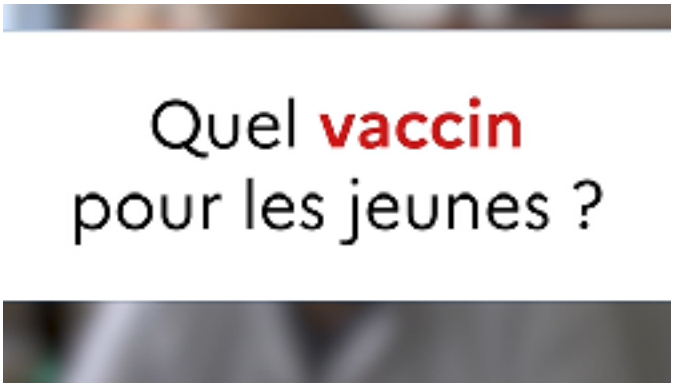


ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Quels vaccins les jeunes reçoivent-ils ?

Les jeunes de 12 à 17 ans reçoivent deux injections de vaccin à **ARN messager Pfizer-BioNTech ou Moderna.**

Interview Pr Epaulard - Infectiologue CHUGA - Pfizer, Moderna, AstraZeneca ? Quel vaccin pour les jeunes.



Ceux ayant déjà contracté la Covid-19 peuvent recevoir une unique dose de vaccin ; ceux ayant contracté la Covid-19 au moins 15 jours après avoir reçu leur première injection peuvent ne pas se voir administrer la seconde dose de vaccin.


Moderna


Pfizer-BioNTech

Effets secondaires, info ou intox ?

Il est **courant de ressentir quelques effets indésirables d'intensité légère à modérée après avoir reçu un vaccin.** Ce sont des signes indiquant que notre organisme est en train de créer une protection.

Les effets indésirables les plus fréquents communs à tous les vaccins sont :

- Douleur, réaction cutanée, gonflement au point d'injection
- Maux de tête
- Fatigue, fièvre et frissons
- Douleurs articulaires ou musculaires
- Troubles digestifs
- Apparition de ganglions
- Réactions allergiques (urticaire, gonflement du visage)

Des effets secondaires plus graves ou plus durables sont possibles, mais **ils sont extrêmement rares** (<1 cas pour 100 000 injections).

Interview Pr Epaulard - Infectiologue CHUGA - Effets secondaires, info ou intox ?

Vidéo disponible prochainement

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

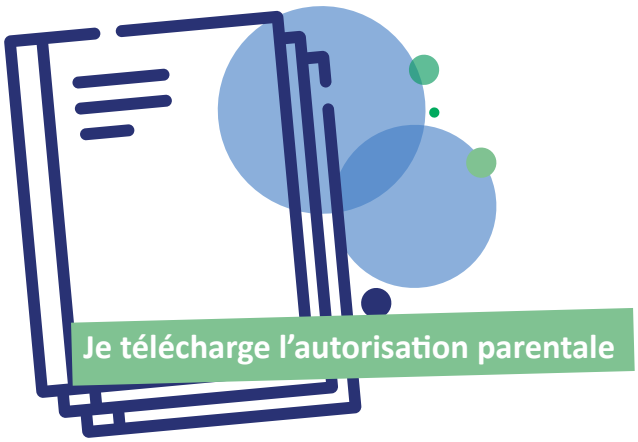
Documents nécessaires à la vaccination des jeunes ?

- **Pour les moins de 16 ans**

L'autorisation d'un des deux parents est nécessaire à la vaccination des mineurs de **12 ans à 15 ans inclus**. Le document est à compléter et à apporter dès que possible dans **l'établissement scolaire du jeune.**

- **Pour les plus de 16 ans**

Les jeunes de 16 ans et plus peuvent accéder à la vaccination **sur la base de leur seul consentement signé.** Ils peuvent donc se rendre dans les centres de vaccination **sans accompagnement ni autorisation parentale**.



Dans tous les cas, la vaccination ne peut pas être pratiquée sans le consentement du jeune lui-même – conformément à l'avis rendu par le Comité consultatif national d'éthique.

Carte vitale
Les mineurs doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le n° de sécurité sociale d'un de leurs parents.



Suivez l'actualité de l'académie sur Twitter : @acgrenoble

#TousVaccinésTousProtégés